
De : Christel TSCHAEGLE <CTschaegle@cd-essonne.fr>

Envoyé : mardi 27 février 2024 17:41

À : Mathieu COUSIN (Directeur Adjoint de la Culture) <mathieu.cousin@caese.fr>; Sylvain DUCHENE (Directeur des Affaires Culturelles du Tourisme et du Patrimoine) <sylvain.duchene@caese.fr>

Cc : Mathilde Clement <MClement@cd-essonne.fr>; Marie-José SAURIGNY <MJSaurigny@cd-essonne.fr>; Nathalie SERVAIS <NServais@cd-essonne.fr>

Objet : Avenant à la convention triennale CTDC

Bonjour Sylvain, Mathieu,

J'espère que vous allez bien.

Suite à la rencontre entre Sandrine Gelot et Johann Mittelhausser hier, je vous fais suivre comme convenu une proposition d'avenant à la convention de partenariat triennale CTDC qui lie le Département à la CAESE.

Je reste à l'écoute de votre validation sur cette proposition qui devrait être soumise au vote de la Commission permanente du 22 avril 2024 et à votre disposition si besoin d'échange.

Bien à vous,

Christel Tschaegle

Cheffe de service culture, action internationale et territoires

Direction de la culture et de l'action internationale (DCAI)

Service culture, action internationale et territoires

Bureau : Espace Europe 2

Rue François Truffaut – 91000 Evry-Courcouronnes

☎ 01 60 91 95 19 📠 06 37 11 47 08



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ET

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE

ANNEES 2023-2024-2025

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de l'Essonne, sis Hôtel du Département, boulevard de France, Evry-Courcouronnes, 91012 Evry cedex, représenté par Monsieur François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne ou son délégué, dûment habilité par la Commission permanente du _____, dénommé ci-après le Département.

D'UNE PART,

ET

La Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, sise, 76 rue Saint Jacques – 91150 Etampes, représentée par son Président, Johann Mittelhauser, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire, nommée ci-après le bénéficiaire,

D'AUTRE PART,

PREAMBULE :

Considérant la politique culturelle départementale qui propose de renforcer l'effet levier de l'intervention départementale auprès des intercommunalités en prenant en compte les enjeux et les spécificités de chaque territoire,

Considérant à travers les Contrats territoriaux de développement culturel un accompagnement dans la mise en œuvre et la réalisation de leur projet culturel,

ARTICLE 1 : SUSPENSION DE LA CONVENTION DU DISPOSITIF

Au vue des contraintes budgétaires du Département et de la nécessité d'effectuer une année blanche sur les subventions du dispositif des Contrats territoriaux de développement culturel en 2024, la convention de partenariat triennale 2023-2025 liant le Département et la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Une réunion de suivi sera organisée au dernier trimestre 2024 entre les signataires afin d'échanger sur les modalités de reprise du Contrat territorial de développement culturel, qui feront le cas échéant l'objet d'un nouvel avenant.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'AVENANT A LA CONVENTION

Le présent avenant à la convention entrera en vigueur à compter de la signature par les parties et après transmission au contrôle de légalité de la délibération l'approuvant. Elle est consentie et acceptée par les parties jusqu'au 31 mars 2026.

ARTICLE 3 : RECOURS CONTENTIEUX

En cas de litiges éventuels liés à l'application du présent avenant à la convention, les parties conviennent que le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Versailles.

Fait à Evry-Courcouronnes, le
En deux exemplaires originaux,

Pour la Communauté d'agglomération de
l'Etampois Sud-Essonne
Le Président,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la culture, des
sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Johann Mittelhausser

Sandrine Gelot